



2023/067

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Sureté et Citoyenneté
JNV/NH/CB/FM
N°AR052-2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Vide Grenier les lundi 6 et mardi 7 mars 2023, organisé par Madame GOFFART Suzanne dans son garage et au rez-de-chaussée 5 rue Pierre Degeyter

Nous, Maire de la Ville de Marly,

Vu la loi n°2008-776 du 04 Août 2008,

Vu le code Pénal et notamment ses articles 441-1, R.321-1, R.321-7, R.321-9,

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19,

Vu le décret n°2009-16 du 17 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages,

Vu l'arrêté interministériel du 21 juillet 1992 fixant les modèles de registres prévus par le décret n°88-1040 du 14 novembre 1988 relatif à la vente ou à l'échange de certains objets mobiliers,

Vu l'arrêté interministériel publié le 17 janvier 2009 concernant l'obligation de déclaration préalable en Mairie pour toutes les ventes au déballage,

Considérant la déclaration de Madame GOFFARD Suzanne, 5 rue Pierre Degeyter, 59770 MARLY, à effet d'organiser les lundi 6 et mardi 7 mars 2023 de 10 H 00 à 19 H 00 une manifestation publique de revente d'objets d'occasion soumis au régime des ventes au déballage à Marly

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Madame GOFFART Suzanne est habilitée à organiser les lundi 6 et mardi 7 mars 2023 de 10 H00 à 19 H00 une manifestation de revente d'objets personnels et usagés exclusivement (meubles, vaisselle, linge, bibelots, etc...) aux emplacements décrits comme suit : garage et rez-de-chaussée au 5 rue Pierre Degeyter à Marly.

La dénomination de cette manifestation est :

VIDE GRENIER

et son objet est la revente d'objets d'occasion.

Article 2 : L'intéressée s'engage à ne pas occuper le domaine public lors de cette manifestation.

Article 3 : Madame GOFFART Suzanne est tenue de prendre toute disposition pour le bon déroulement de la manifestation.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Marly et de façon visible sur le lieu de la manifestation.